

# **P R O C È S - V E R B A L**

Procès-verbal de la première rencontre du comité de vigilance du lieu d'enfouissement technique de Saint-Étienne-des-Grès de l'année 2013, tenue à la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie, 400, boul. de la Gabelle, Saint-Étienne-des-Grès, le 22 janvier 2013 à 19 h.

Sont présents : M. François Béland – Citoyen  
M. Jean-Yves Guimond – Collecte Pro  
M. Robert Landry – Maire de Saint-Étienne-des-Grès  
M. Réal Pellerin – Citoyen  
M. Daniel Pépin – Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie  
M. Patrick Simard – Conseil régional de l'environnement Mauricie

Observateur : Réjean Grenier – Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie

Sont absents : M. Claude Mayrand – MRC Maskinongé  
M. Pierre Milette – Citoyen

## **1. MOT DE BIENVENUE ET VÉRIFICATION DU QUORUM**

Le président du comité, M. Jean-Yves Guimond, assure la présidence de la rencontre. Formant quorum, M. Guimond souhaite la bienvenue aux membres du comité de vigilance et les remercie de leur présence.

## **2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

M. Guimond fait la lecture à voix haute de l'ordre du jour.

*Il est proposé par M. Robert Landry et appuyé par M. Réal Pellerin d'adopter l'ordre du jour proposé en ajoutant le point « hauteur des cellules d'enfouissement » au varia et laisser le varia ouvert.*

*Adoptée à l'unanimité.*

- 1. Mot de bienvenue et vérification du quorum;*
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;*
- 3. Lecture et adoption du procès-verbal de la rencontre du 16 octobre 2012;*
- 4. Suivi du procès-verbal du 16 octobre 2012;*

5. *Dossier des odeurs;*
6. *Suivi de l'arrivée des matières résiduelles au lieu d'enfouissement technique de Saint-Étienne-des-Grès;*
7. *Suivi environnemental du lieu d'enfouissement technique de Saint-Étienne-des-Grès;*
8. *Varia*
  - *Hauteur des cellules d'enfouissement;*
9. *Date et lieu de la prochaine réunion;*
10. *Levée de la réunion.*

### **3. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU 16 OCTOBRE 2012**

M. Guimond invite les membres à prendre connaissance du procès-verbal de la rencontre du 16 octobre 2012 et à lui faire part de leurs commentaires.

*Il est proposé par M. Réal Pellerin et appuyé par M. Robert Landry d'adopter le procès-verbal du 16 octobre 2012.*

*Adoptée à l'unanimité.*

### **4. SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DU 16 OCTOBRE 2012**

En ce qui concerne l'épandage des boues de fosses septiques, M. Pépin mentionne qu'il y aura de l'épandage seulement si le sol a besoin d'amendement. Un agronome analysera le sol pour vérifier le besoin d'amendement. S'il y a épandage, la RGRMR choisira une journée qui présentera les meilleures conditions (température, humidité, ...) pour minimiser les odeurs. De plus, une nouvelle technique d'épandage sera utilisée.

M. Guimond demande si la RGRMR a vérifié, auprès des autres sites d'enfouissement, les techniques d'épandage qui sont utilisées. M. Pépin mentionne que la RGRMR a vérifié ce qui se fait ailleurs.

### **5. DOSSIER DES ODEURS**

M. Robert Landry mentionne qu'il a reçu des plaintes de citoyens de Saint-Étienne-des-Grès au sujet d'un épisode d'odeurs très fortes à la fin du mois d'octobre. M. Pépin mentionne que cet épisode d'odeurs a été causé par le forage de 32 puits de captage de biogaz dans les cellules 2 et 3. M. Réjean Grenier mentionne qu'il étudie une nouvelle technique d'installation des puits de captage de biogaz. Les puits seraient construits au fur à mesure que la cellule se remplit. Il souligne que cette technique demanderait de modifier grandement les façons de faire sur le site.

M. Grenier mentionne que le captage des biogaz est une technique récente et qu'il existe peu d'expertise dans ce domaine.

## **6. SUIVI DE L'ARRIVÉE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES AU LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE DE SAINT-ÉTIENNE-DES-GRÈS**

M. Pépin mentionne que 206 000 tonnes de matières résiduelles ont été enfouies en 2012 au lieu d'enfouissement technique de Saint-Étienne-des-Grès. En 2011, 230 408 tonnes de matières avaient été enfouies et en 2013 on prévoit enfouir moins de 200 000 tonnes de matières.

M. Pépin souligne que le seuil de rentabilité du lieu d'enfouissement technique de Saint-Étienne-des-Grès est de 200 000 tonnes par année et la quantité de matières résiduelles ne fera que diminuer au cours des prochaines années. Il devient évident qu'il sera de plus en plus difficile d'enfouir la quantité de matières résiduelles nécessaire à la rentabilité des deux lieux d'enfouissement de la Mauricie. La RGMRM travaille à développer différents scénarios pour pallier cette situation, car à court terme, des décisions administratives importantes devront être prises.

M. Pépin souligne qu'un des scénarios pourrait prévoir le changement de vocation du lieu d'enfouissement de Champlain pour qu'il devienne une plate-forme de compostage pour le traitement des matières organiques.

## **7. SUIVI ENVIRONNEMENTAL DU LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE DE SAINT-ÉTIENNE-DES-GRÈS**

M. Pépin mentionne que le rapport annuel n'étant pas encore achevé, il sera présenté dans une prochaine rencontre.

## **8. VARIA**

### *Hauteur des cellules d'enfouissement*

M. Pépin aimerait avoir l'avis des membres du Comité de vigilance sur le scénario qui serait d'augmenter la hauteur des cellules d'enfouissement à 15 mètres. Présentement, les cellules ont une hauteur de 4 mètres. Ceci permettrait de faire des économies substantielles puisque le coût de construction d'une nouvelle cellule est d'environ 5 millions de dollars. De cette façon, le lieu d'enfouissement de Saint-Étienne-des-Grès pourrait peut-être n'avoir besoin que 6 cellules d'enfouissement plutôt que les 14 cellules prévues (actuellement 4 cellules).

Ainsi, les cellules d'enfouissement auraient une hauteur de 15 mètres en périphérie et, selon la taille de la cellule (+ 5% de pente), pourraient atteindre jusqu'à 21 mètres de hauteur au centre.

M. Robert Landry souligne que la problématique majeure qu'il prévoit est le bruit occasionné par les opérations lorsque la cellule sera d'une hauteur de 15 mètres.

M. Béland demande si la hauteur des cellules pourrait plutôt être à mi-chemin entre 4 mètres et 15 mètres. M. Pépin mentionne que cela pourrait être un autre scénario.

M. Béland demande s'il serait possible, pour la prochaine rencontre, d'avoir une carte du site avec la hauteur actuelle des cellules et la hauteur nécessaire pour l'enfouissement d'une moyenne de 125 000 tonnes de matières résiduelles par année et de 150 000 tonnes de matières résiduelles par année pour les 15 prochaines années. M. Pépin mentionne que les cartes seront prêtes pour la prochaine rencontre.

## 9. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE RÉUNION

Il est convenu que la prochaine réunion aura lieu le 2 avril 2013, à 19 h à la RGMRM.

## 10. LEVÉE DE LA RÉUNION

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est levée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

---

CE 28<sup>IÈME</sup> JOUR D'AOÛT 2013



---

Patrick Simard, secrétaire  
Comité de vigilance du lieu d'enfouissement  
technique de Saint-Étienne-des-Grès